

PLAN BOIS ENERGIE

Dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région 2015-2020 volet transition environnementale et énergétique, le Conseil général des Côtes d'Armor participe au Plan Bois Énergie régional (FEDER-Ademe-Région-Départements).

A. - Soutien au développement des chaufferies (tous financeurs confondus).

Études de faisabilité	70 %
Assistance à maîtrise d'ouvrage	40 %
Chaufferies en collectivités (maître d'ouvrage public)	7.5 % (1)
Chaufferie dédiée à un groupe de logements sociaux	jusqu'à 35 %
Chaufferies en secteur tertiaire ou logements, avec maîtrise d'ouvrage privée en secteur concurrentiel	7.5 % ajusté en fonction de l'étude économique
Chaufferies en secteur tertiaire ou logements, avec maîtrise d'ouvrage privée autres (conventionné avec pouvoirs publics, associations...)	15 % ajusté en fonction de l'étude économique
Chaufferies en industrie	7.5 % ajusté en fonction de l'étude économique
Chaufferies dans les serres maraîchères et horticoles	7.5 % ajusté en fonction de l'étude économique et sous réserve d'insertion dans un dispositif d'innovation énergétique
Chaufferies de moins de 300Kw en bâtiments agricoles et d'artisans (non prise en compte du génie civil)	15 %
Chaufferies individuelles chez les exploitants agricoles	1 500 € pour une maison d'habitation 2 000 € pour une maison d'habitation + salle de traite 2 500 € pour une maison d'habitation raccordée à un ou plusieurs logements
Équipements innovants et cogénération	Aide adaptée à chaque projet

(1) une bonification du Conseil général des Côtes d'Armor de 7.5 % peut être apportée, hors Plan Bois Energie Bretagne, aux chaufferies de moyenne puissance s'approvisionnant en plaquettes bocagères.

BENEFICIAIRES

Particuliers, Collectivités, associations.

GESTION DU DOSSIER

Conseil général des Côtes d'Armor
Direction de l'Agriculture, des Espaces Ruraux et Naturels (DAERN)
9 place du Général de Gaulle - CS 42371 - 22023 Saint-Brieuc cedex 1
Tél 02.96.62.27.37

PLAN BOIS ENERGIE

B. - Structuration de l'offre de bois (tous financeurs confondus).

Études de faisabilité	70 %
Déchiqueteuses mobiles à grappin destinées au bois énergie	20 %
Matériel spécifique pour production, stockage et vente de plaquettes d'origine agricole	40 %
Équipement expérimentaux	Aide adaptée à chaque projet

Les taux définis ci-dessus sont des maximums. Les aides apportées doivent respecter les systèmes d'aide et les règles associées applicables à chacun des partenaires. En tout état de cause, ces aides respectent les règles européennes d'encadrement des aides publiques.

GESTION DU DOSSIER

Les dossiers complets doivent être adressés à l'Association AILE

Association A.I.L.E.

73 rue de Saint-Brieuc

CS 565200 RENNES Cedex

Tél : 02.99.54.85.46

Fax : 02.99.54.85.49

Mail : michel.pedron@aile.asso.fr